

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2380

5 novembre 2010

### SOMMAIRE

Appunti S.à r.l. ....	114234	Pigranel S.A. ....	114229
Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund .....	114230	QM Holdings 1 S.à r.l. ....	114230
Bis Multiserwis - Niederlassung Luxemburg .....	114229	QM Holdings 3 S.à r.l. ....	114230
Café Eselsstiffchen S.à r.l. ....	114206	QM Holdings 4 S.à r.l. ....	114230
Citrus Development S.à r.l. ....	114206	QM Holdings 5 S.à r.l. ....	114230
Edimmo .....	114194	QM Properties 2 S.à r.l. ....	114231
Giant Pearl Capital S.A. ....	114194	QM Properties 4 S.à r.l. ....	114231
Glentel International Corp. ....	114219	REAL ESTATE LABORATORY S.P.F., société de gestion de patrimoine familial .....	114231
GLN Investment .....	114194	Red Grafton I S.à r.l. ....	114231
Groupe LW s.à r.l. ....	114228	Renova S.A. ....	114232
Helice Investments S.A. ....	114206	Retra .....	114232
Hôtel Central Molitor .....	114234	Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l. ....	114232
ING (L) Renta Fund .....	114231	RICLUX Holdings S.à r.l. ....	114240
JLIF Luxco 1 S.à r.l. ....	114195	SARL JMRS .....	114232
JLIF Luxco 2 S.à r.l. ....	114207	Satis Investments S.A. ....	114233
OQUENDO Management S.à r.l. ....	114218	SD ImmoKonzept S.A. ....	114233
Oriel S.A. ....	114219	Sioma Finances S.A. ....	114233
Oriel S.A.-SPF .....	114219	Sogeimm S.A. ....	114237
PB4 S.A. ....	114227	SPE III Albert S.à r.l. ....	114237
PDP Holding S.A. ....	114228	SPE III Léopold S.à r.l. ....	114238
PDP Holding S.A. ....	114228	Splendide International Holding S.A. ....	114238
PDP Holding S.A. ....	114228	STINTEC Luxembourg S.à r.l. ....	114238
Peglab Invest S.à r.l. ....	114218	Suzerain Real Estate Holdings .....	114232
Pétrusse Participations S.A. ....	114229		
Pietra S.A. ....	114229		

**Giant Pearl Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 83.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GIANT PEARL CAPITAL S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010130233/11.

(100148415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Edimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 87.225.

*Extrait analytique de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2010*

Délibérations prises à l'unanimité

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eugène Moutschen de ses postes d'administrateur et de Président, à effet de ce jour.
2. L'assemblée prend acte de la modification du domicile de Madame Dominique Fichet, Administrateur, domiciliée à L-9943 Hautbellain, Maison 51b.
3. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Gaspar de son poste d'administrateur délégué, à effet de ce jour.
4. A l'unanimité, l'Assemblée nomme en qualité d'Administrateur et d'Administrateur délégué Monsieur Etienne Proesmans, né le 19/06/1955 à Vielsalm, domicilié à F-91.370 Verrières-le-Buisson (France), Square des Muses, 3. La nomination est effectuée pour une durée de 3 ans expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2013.
5. L'Assemblée prend acte de la nomination au poste de Président du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Marie Gaspar, juriste de nationalité belge né à Etterbeek le 26/09/1952, domicilié Clos des 7 Bonniers, 3 à B-1390 Grez-Doiceau.
7. A l'unanimité, l'Assemblée décide de renouveler pour une durée de 3 ans expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2013 le mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Paul Payon, résidant à B-4960 Malmedy, chemin de la Cense, 35.

Weiswampach, le 10 juin 2010.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010130198/26.

(100148129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**GLN Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.  
R.C.S. Luxembourg B 84.936.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on April 2<sup>nd</sup>, 2010*

The mandate of the Statutory Auditor, the company FIN-CONTROLE S.A. be reconducted for a new period until the Annual General Meeting of the year 2011.

Certified true copy

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire exceptionnellement tenue le 2 avril 2010*

Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. est reconduit pour une nouvelle période jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010130234/15.

(100148424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**JLIF Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.696.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteen day of September,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

John Laing Infrastructure Fund Limited, a company governed by the laws of Guernsey, with registered office at P.O. Box 225, Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, Channel Islands, registered with the companies register of Guernsey under number 52256,

represented by Mr Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "JLIF Luxco 1 S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of (a) participating interests, in any form whatsoever, in JLIF Luxco 2 S.à r.l. and (b) participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and any other form of investment as by the Board of Managers in accordance with article 9 of the Articles (hereafter the "Permitted Investments").

This includes, but is not limited to, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of Permitted Investments and the administration, control and development of its portfolio of Permitted Investments.

This also includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs

to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers").

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice, but never in the United Kingdom.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative, it being understood that a Manager not residing in the United Kingdom may not be represented by a Manager residing in the

United Kingdom at any board meeting, regardless whether they are a Class A Manager or a Class B Manager.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting, provided that the majority vote includes the affirmative consent of one Class A Manager present or represented at the meeting of the Board of Managers and one Class B Manager present or represented at the meeting of the Board of Managers.

In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, save that the

Managers or their representatives may not participate by such means from the United Kingdom. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager as well as by the single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's

interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).



The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

#### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the 12,500 shares with a par value of GBP 1 each mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital in GBP
John Laing Infrastructure Fund Limited, mentioned above . . . . .	12,500	12,500
Total: . . . . .	12,500	12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred (1,100.- EUR).

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr Guido Van Berkel, born in Amersfoort, the Netherlands on 28 January 1951, residing at 19A, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, Grand Duchy of Luxembourg, Class A Manager;

- Mr David Marshall, born in Coulsdon, United Kingdom, on 4 February 1960, residing at Allington House, 150 Victoria Street, London SW1E 5LB, United Kingdom, Class A Manager;

- Mr Joost Tulkens, born in Someren, the Netherlands on 26 April 1973, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Class B Manager; and

- Mr Richardus Brekelmans, born in Amsterdam, the Netherlands on 12 September 1960, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12<sup>th</sup> November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 8-1 of the revised law of 19<sup>th</sup> February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (anti-money laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

John Laing Infrastructure Fund Limited, une société constituée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à P.O. Box 225, Heritage Hall, Le Marchant Street, St

Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, Channel Islands, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 52256,

représenté par M. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:



## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "JLIF Luxco 1 S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de (a) participations, sous n'importe quelle forme, dans JLIF Luxco 2 S.à r.l. et (b) participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations et tout autre forme d'investissement du Conseil de Gérance, conformément à l'article 9 de ces Statuts (ci-après les "Transferts Permis") .

Ceci inclut, mais n'est pas limité, à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre forme ainsi que la cession par vente, échange ou autrement des Transferts Permis et l'administration, contrôle et développement de son portefeuille de Transferts Permis.

Ceci inclut également, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s). Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et en gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre Gérant, comme président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, mais jamais au Royaume-Uni.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire, étant entendu qu'un Gérant ne résidant pas au Royaume-Uni ne peut pas être représenté par un Gérant résidant au Royaume-Uni à toute réunion du Conseil de Gérance, peu importe qu'ils soient un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction, sous réserve qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B soient présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion, à condition que le vote de majorité inclut le consentement affirmatif d'un Gérant de Catégorie A présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance et d'un Gérant de

Catégorie B présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, sauf que les

Gérants ou leurs représentants ne peuvent pas participer par ces moyens à partir du Royaume-Uni. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance, la Société sera engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou seront des représentants valablement autorisés de ces autres sociétés ou firmes. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance d'un tel intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre, le cas échéant, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autre Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la

première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'utiliser la totalité ou une partie du solde pour les pertes existantes éventuelles, de le reporter sur l'année sociale suivante ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

### Chapitre VI. Dissolution, liquidation de la société

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et a intégralement libérées en espèces l'ensemble des 12.500 parts sociales, avec une valeur nominale d'une livre sterling, chacune ci-après énoncées:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit en livre sterling
John Laing Infrastructure Fund Limited, mentionné ci-dessus . . . . .	12.500	12.500
Total: . . . . .	12.500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et se porte expressément témoin de leur accomplissement.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à quatre et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Guido Van Berkel, né à Amersfoort, Pays-Bas le 28 janvier 1951, résidant à 19A, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie A;
- M. David Marshall, né à Couldson, Royaume-Uni, le 4 février 1960, résidant à Allington House, 150 Victoria Street, Londres SW1E 5LB, Royaume-Uni, Gérant de Catégorie A;
- M. Joost Tulkens, né à Someren, Pays-Bas le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie B; et
- M. Richardus Brekelmans, né à Amsterdam, Pays-Bas le 12 septembre 1960, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'(es) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40718. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Frising.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130271/634.

(100148125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Citrus Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Café Eselsstiffchen S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 116.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Paul DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2010130523/13.

(100148898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Helice Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R.C.S. Luxembourg B 135.320.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010*

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.



Extrait sincère et conforme  
HELICE INVESTMENTS S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010130805/14.

(100147711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

**JLIF Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.697.

—  
STATUTS

In the year two thousand and ten, on the fifteen day of September.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

JLIF Luxco 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 12,500 and not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

represented by Mr Thierry Somma, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

**Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "JLIF Luxco 2 S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of (a) participating interests, in any form whatsoever, in JLIF Limited Partnership, an English limited partnership and (b) participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and any other form of investment as agreed in either case by the Board of Managers in accordance with article 9 of the Articles (hereafter the "Permitted Investments").

This includes, but is not limited to, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of Permitted Investments and the administration, control and development of its portfolio of Permitted Investments.

This also includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## Chapter II. Share capital, Shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

**Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital.** The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

## Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers").

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice but never in the United Kingdom.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative it being understood that a Manager not residing in the United Kingdom may not be represented by a Manager residing in the United Kingdom at any board meeting, regardless whether they are a Class A Manager or a Class B Manager.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting, provided that the majority vote includes the affirmative consent of one Class A Manager present or represented at the meeting of the Board of Managers and one Class B Manager present or represented at the meeting of the Board of Managers. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other save that the Managers or their representatives may not participate by such means from the United Kingdom. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager as well as by the single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm

with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

**Art. 16. Audit.** Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions.** Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

**Art. 23. Approval of Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

**Art. 24. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.



### *Subscription and Payment*

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the 12,500 shares with a par value of GBP 1 each mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital in GBP
JLIF Luxco 1 S.à r.l., mentioned above . . . . .	12,500	12,500
Total: . . . . .	12,500	12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1,100.- EUR).

### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

- Mr Guido Van Berkel, born in Amersfoort, the Netherlands on 28 January 1951, residing at 19A, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, Grand Duchy of Luxembourg, Class A Manager;

- Mr David Marshall, born in Coulsdon, United Kingdom, on 4 February 1960, residing at Allington House, 150 Victoria Street, London SW1E 5LB, United Kingdom, Class A Manager;

- Mr Joost Tulkens, born in Someren, the Netherlands on 26 April 1973, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Class B Manager; and

- Mr Richardus Brekelmans, born in Amsterdam, the Netherlands on 12 September 1960, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Class B Manager.

2. Resolved that the registered office shall be at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The associate(s) declare(s), pursuant to the law of 12<sup>th</sup> November 2004 and its subsequent revisions, to be the true beneficiary(ies) of the Company to which the present document relates and certify(ies) that the funds/assets/rights to be used for paying up the share capital are not derived from, and that the company shall not undertake any activity constituting a breach set out in Article 506-1 of the Penal Code, and Article 8-1 of the revised law of 19<sup>th</sup> February 1973 related to the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (anti-money laundering) or acts of terrorism as defined in the Art. 135-1 of the Penal Code (financing of terrorism), respectively.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her/his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

JLIF Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec un capital social de 12.500.- GBP, ne pas encore immatriculé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, représenté par M. Thierry Somma, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation. Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:



## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). La Société adopte la dénomination "JLIF Luxco 2 S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de (a) participations, sous n'importe quelle forme, dans JLIF Limited Partnership, une société limitée anglaise et (b) participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations et tout autre forme d'investissement du Conseil de Gérance, conformément à l'article 9 de ces Statuts (ci-après les "Transferts Permis") .

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre forme ainsi que la cession par vente, échange ou autrement des Transferts Permis et l'administration, contrôle et développement de son portefeuille de Transferts Permis.

Ceci inclut également, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livre sterling (GBP 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

### Chapitre III. Gérance, Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s). Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et en gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président").

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre Gérant, comme président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, mais jamais au Royaume-Uni.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire, étant entendu qu'un Gérant ne résidant pas au Royaume-Uni ne peut pas être représenté par un Gérant résidant au Royaume-Uni à toute réunion du Conseil de Gérance, peu importe qu'ils soient un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction, sous réserve qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B soient présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion, à condition que le vote de majorité inclut le consentement affirmatif d'un Gérant de Catégorie A présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance et d'un Gérant de Catégorie B présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre sauf que les Gérants ou leurs représentants ne peuvent pas participer par ces moyens à partir du Royaume-Uni. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance, la Société sera engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le seul fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou seront des représentants valablement autorisés de ces autres sociétés ou firmes. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance d'un tel intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre, le cas échéant, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à

ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autre Assemblée Générale des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposés.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi. Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'utiliser la totalité ou une partie du solde pour les pertes existantes éventuelles, de le reporter sur l'année sociale suivante ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation de la société

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et a intégralement libérées en espèces l'ensemble des 12.500 parts sociales, avec une valeur nominale d'une livre sterling, chacune ci-après énoncées:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit en livre sterling
JLIF Luxco 1 S.à r.l., mentionné ci-dessus . . . . .	12.500	12.500
Total: . . . . .	12.500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et se porte expressément témoin de leur accomplissement.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à quatre et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:
  - M. Guido Van Berkel, né à Amersfoort, Pays-Bas le 28 janvier 1951, résidant à 19A, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie A;
  - M. David Marshall, né à Couldson, Royaume-Uni, le 4 février 1960, résidant à Allington House, 150 Victoria Street, Londres SW1E 5LB, Royaume-Uni, Gérant de Catégorie A;

- M. Joost Tulkens, né à Someren, Pays-Bas le 26 avril 1973, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie B; et

- M. Richardus Brekelmans, né à Amsterdam, Pays-Bas le 12 septembre 1960, avec adresse professionnelle à 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant de Catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'(es) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Somma, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40719. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130272/623.

(100148126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**OQUENDO Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.638.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

OQUENDO Management S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010130321/16.

(100148225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Peglab Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 83.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130331/9.

(100148753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---



**Oriel S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Oriel S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 50.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130322/11.

(100148138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Glentel International Corp., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 155.719.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of September,  
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Glentel Capital Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the province of British Columbia, Canada, with its registered office at 8501 Commerce Court, Burnaby, BC, V5A 4N3, Canada, registered in accordance with the Canada Business Corporations Act under number 763660-1,

Here represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

**Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

**2. Name.** The Company's name is "Glentel International Corp."

**3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, to acquire shares and to take interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities; to acquire through investments, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, licences or other property as the Company shall deem fit; and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of such investments, interests or acquisitions, in whole or in part, on such conditions as the Company thinks fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, or advance, or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such a company or entity, and borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is related, directly or indirectly, to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**5. Registered office.** The registered office of the Company is in the city of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or, if there is more than one manager, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The Company may have other offices and branch offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## Section II - Capital - Shares

**6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 100,000 (one hundred thousand US Dollars) divided into 100,000 (one hundred thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares" and individually "Ordinary Share"), fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a majority of shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital.

The Company's share capital is also represented by preferred shares where issued by the Company (the "Preferred Shares" and individually "Preferred Share").

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share".

Each Share has a nominal value of USD 1 (one US Dollar).

**7. Voting rights.** Each Share has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of Shares.

**8. Indivisibility of shares.** As far as the Company is concerned, the shares are indivisible and the Company will recognise only one owner per Share.

**9. Transfer of shares.** The Shares are freely transferable between existing shareholders of the Company or when the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the law of the 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own Ordinary Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

The Company may redeem, and the holder(s) of Preferred Shares may request at his (their) sole discretion the Company to redeem, any Preferred Share, however the redemption, in both cases, shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Each holder of Preferred Shares shall have the right to receive a payment in cash or in kind per redeemed Preferred Share equal to the nominal value of its redeemed Preferred Shares plus the share premium attached thereto if any.

The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by the affirmative vote of the majority of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

The redeemed Shares shall be cancelled following the decrease of the share capital of the Company.

## Section III - Managers

**11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one or more managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs to be a shareholder of the Company. A manager shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company. The remuneration from time to time, if any, of the manager or managers shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

**12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the general meeting of shareholders, are deemed to be held by the sole manager or the board of managers, as the case might be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, if there is more than one manager, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case might be, may delegate power for one or more specific tasks to one or more ad hoc agents who need not be shareholders or managers of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers, remuneration (if any), duration of appointment and any other relevant conditions of appointment of the agents of the Company from time to time.

**13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also appoint a minutes' secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed at the meeting, and the time and place of the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for the meeting, except when waived by the agreement of all the managers, or where all the managers are present or represented at the meeting in any event.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax) another manager to act as his proxy at any meeting of the board of managers. A manager may represent more than one other manager in this way.

Any or all of the managers may participate in a meeting of the board of managers by telephone, videoconference, or any other suitable method of telecommunication, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present (in person, by proxy or by an alternative method as described above) at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Notes of the deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies of or extracts from such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

**14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

#### Section IV - Shareholders

**15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all the powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in the case of day-to-day procedures under normal operating conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or prepared in writing.

**16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case might be; or failing that by the statutory auditor or the supervisory board (if it exists); or failing that by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting, setting out the agenda, and stating the time and place of the meeting shall be sent to each shareholder at least eight days in advance of the time set for the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed of the agenda for the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or email) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

Resolutions of general meetings of the shareholders are validly approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company.

If, at a general meeting, there is not a quorum of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, then the meeting shall be adjourned and notice of the new date and time of the adjourned meeting shall be given to the shareholders by registered letter. Resolutions will be validly approved at this second meeting if approved by shareholders together holding a majority of the total share capital represented at the meeting, irrespective of the amount of the total share capital represented at the meeting.

Notwithstanding the above, resolutions to amend the Articles shall only be approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

The holding of shareholders meetings is not compulsory provided that the number of shareholders does not exceed twenty-five. In the absence of meetings, shareholders' resolutions may be validly approved in writing, with the same majorities required as for general meetings, provided that each shareholder receives by any form of written communication (such as letter, fax or email) prior to his written vote, the complete text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

## Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

**17. Financial year.** The financial year of the Company starts each year on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**18. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case might be, shall draw up a balance sheet and a profit-and-loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts, and which will then be submitted to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders for approval.

**19. Profits.** Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or if there is more than one shareholder, by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally only to the Ordinary Shares held by the shareholders, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**20. Interim dividends.** Notwithstanding the above, the sole manager or the board of managers, as the case might be, may decide to pay interim dividends on Ordinary Shares before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case might be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year the annual accounts of which have been approved, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case might be, to a supervisory board comprising of more than one statutory auditor.

No statutory auditor needs to be a shareholder of the Company.

A statutory auditor shall be appointed by a resolution approved by a shareholder or shareholders holding more than fifty percent of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his appointment. However, his appointment may be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of “the law of the 19th December 2002 concerning the register of trade and companies as well as the accountancy and annual accounts of undertakings” are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d’entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

## Section VI - Dissolution - Liquidation

**22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing a majority of the shareholders (in terms of the absolute number of shareholders) and holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company.

**23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, at a general meeting of shareholders by a resolution approved by the affirmative vote of a shareholder or shareholders representing more than fifty percent of the share capital of the Company. The sole shareholder or the resolution (as appropriate) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator or liquidators. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the Shares that they hold, whether Ordinary Shares or Preferred Shares.

### *Temporary provision*

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31<sup>st</sup>, 2010.

### *Subscription - Payment*

All the 100,000 shares, subject to the payment of a global share premium attached of an amount of USD 20,100 to be allocated to a distributable share premium account up to USD 10,100 and a non distributable legal reserve account up to USD 10,000, representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Glentel Capital Inc., named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD USD 120,100 (one hundred twenty thousand

one hundred United States Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. - Thomas Ernest Skidmore, born on October 20, 1949, in Vancouver, residing professionally at 8501 Commerce Court, Burnaby, BC, V5A 4N3, Canada;

is appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration;

- Bruno Beernaerts, born on November 4, 1963, in Belgium, residing professionally at 37, rue Alphonse Munchen, L-2712 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Alain Lam, born on February 28, 1969, in Mauritius, residing professionally at 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch, Grand Duchy of Luxembourg;

are appointed as type B managers of the Company for an undetermined duration.

2. The registered office of the Company shall be established at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above party appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above party, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, the said person signed with us, the Notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinze septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Glentel Capital Inc., une société dûment incorporée et existant valablement selon les lois de la Province de Colombie Britannique, Canada, ayant son siège social au 8501 Commerce Court, Burnaby, BC, V5A 4N3, Canada, enregistrée conformément au Canada Business Corporations Act sous le numéro 763660-1,

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **Titre I<sup>er</sup> - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**1. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «Glentel International Corp.».

**3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir

les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toutes actions et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts, ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## Titre II - Capital - Parts sociales

**6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 100.000 USD (cent mille Dollars américains) divisé en 100.000 (cent mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et individuellement la «Part Sociale Ordinaire») et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Le capital social de la Société est également représenté par des parts sociales préférentielles qui sont émises par la Société (les «Parts Sociales Préférentielles») et individuellement la «Part Sociale Préférentielle».

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles sont collectivement désignées ci-après les «Parts Sociales») et individuellement la «Part Sociale».

Chaque Part Sociale a une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain).

**7. Droits de vote.** Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

**8. Indivisibilité des parts.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale.

**9. Transfert des parts.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

La Société peut racheter, et le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles peut (peuvent) demander à sa (leur) propre discrétion à la Société de racheter, toute Part Sociale Préférentielle, pour autant que, dans les deux cas, la Société ait des réserves

distribuables suffisantes à cette fin ou que le rachat résulte d'une réduction de son capital social.

Chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles est en droit de recevoir un paiement en numéraire ou en nature par Part Sociale Préférentielle rachetée égal à la valeur nominale de ces Parts Sociales Préférentielles plus la prime d'émission y attachée s'il en existe une.

Le rachat est décidé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Les Parts Sociales rachetées sont annulées à la suite de la réduction du capital social de la Société.

## Titre III - Gérance

**11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.



Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

**12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associés ou gérants de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, et l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins vingt-quatre heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par tout moyen de communication écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Titre IV - Associés**

**15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins huit jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société.

Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts doivent être adoptées par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq. En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes

exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication écrit, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

## **Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence chaque année le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à tous les associés pour approbation.

**19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par tous les associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution si cette réserve venait à être entamée.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés porteurs de Parts Sociales Ordinaires uniquement et proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires sur les Parts Sociales Ordinaires avant la clôture de l'exercice social, sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## **Titre VI - Dissolution - Liquidation**

**22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote favorable de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins cinquante pour cent du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations éventuelles. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent, que cela soit des Parts Sociales Ordinaires ou des Parts Sociales Préférentielles.

### *Disposition temporaire*

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2010.

### *Souscription - Paiement*

L'intégralité des 100.000 parts sociales, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 20.100 USD devant être allouée à un compte distribuable en tant que prime d'émission pour un montant de 10.100 USD et à un compte non distribuable en tant que réserve légale pour un montant de 10.000 USD, représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Glentel Capital Inc., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 120.100 USD (cent vingt mille cent dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. - Thomas Ernest Skidmore, né le 20 octobre 1969, à Vancouver, et résidant professionnellement au 8501 Commerce Court, Burnaby, BC, V5A 4N3, Canada;

est nommé gérant de type A de la Société pour une période indéterminée;

- Bruno Beernaerts, né le 4 novembre 1963, en Belgique, et résidant professionnellement au 37, rue Alphonse Munchen, L-2712 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Alain Lam, né le 28 février 1969, à l'île Maurice, et résidant professionnellement au 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch, Grand-Duché de Luxembourg;

sont tous deux nommés gérants de type B de la Société pour une période indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparaissent en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40791. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

Référence de publication: 2010130578/455.

(100149038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

### **PB4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.451.

Dans le cadre de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions d'administrateur de Madame Elisiana PEDONE et de Monsieur Luca ANTOGNONI, résidant tous deux professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat Messieurs Andrea CASTALDO et Giovanni SPASIANO, tous deux employés privés, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Leur mandat ayant comme échéance celle de leurs prédécesseurs,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010130327/20.

(100148666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**PDP Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 85.026.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/09/2010.

Référence de publication: 2010130328/11.

(100148600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**PDP Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 85.026.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/09/2010.

Référence de publication: 2010130329/11.

(100148601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**PDP Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 85.026.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/09/2010.

Référence de publication: 2010130330/11.

(100148602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Groupe LW s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 147.940.

*Cession de parts sociales sous seing privé*

En vertu de l'acte de cession de parts du 03 Mars 2010,

Mr Jean WALCH, employé, né le 20/10/1985, demeurant 15 rue du chemin de fer L-4556 Differdange a transféré 16 parts détenues dans la société à Marc Walch, gérant, né le 26/11/1956 à Sarrebourg, demeurant 13 rue de l'industrie F-67170 Brumath.

Antoine LIBERIO, employé, né le 11/12/1973 à Strasbourg, demeurant 3 rue de l'artisanat F-67170 Souffelweyersheim a transféré 17 parts détenues dans la société à Marc Walch, gérant, né le 26/11/1956 à Sarrebourg, demeurant 13 rue de l'industrie F-67170 Brumath.

Les associés de la société sont à présent:

- Jean WALCH . . . . .	34 parts sociales
- Antoine LIBERIO . . . . .	33 parts sociales
- Marc WALCH . . . . .	33 parts sociales

Fait à Differdange, le 03/032010.

Signatures

*Le gérant*

Référence de publication: 2010131120/22.

(100148759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Pétrusse Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010130332/12.

(100148714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Pietra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.462.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130333/9.

(100148115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Pigranel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 110.617.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010130334/11.

(100148130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Bis Multiserwis - Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.621.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung der Geschäftsführung vom 07. September 2010*

Die Geschäftsführung hat in seiner Versammlung vom 7. September 2010 beschlossen, mit Wirkung zum 01. Mai 2010, den Sitz der „BIS MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg“, von L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61. nach L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 2, zu verlegen.

Für BIS MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg, Gesellschaft mit beschränkter Haftung ausländischen Rechts.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010130768/15.

(100146781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

---

**QM Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.468.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130339/10.

(100148761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**QM Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.470.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130341/10.

(100148772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**QM Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130342/10.

(100148776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Belair (LUX) Sustainable Alternatives SRI Fund, Société d'Épargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.963.

Il est à noter les changements d'adresse suivants:

Nom, Prénom(s)	Fonction	Nouvelle adresse
VAREIKA, Michael M.	Administrateur	8, rue Killebiert L-5762 Hassel

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010130779/13.

(100147695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**QM Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.462.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130343/10.

(100148781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---



**QM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.845.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 septembre 2010.  
Référence de publication: 2010130344/10.  
(100148159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**QM Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.847.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 septembre 2010.  
Référence de publication: 2010130346/10.  
(100148654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Red Grafton I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 152.851.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59748 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010130348/10.  
(100148316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**ING (L) Renta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 29.732.

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'administration datée du 1<sup>er</sup> septembre 2010*

Le Conseil d'administration de ING (L) Renta Fund décide de transférer le siège social de la Société au 3, rue Jean Piret L-2350 Luxembourg.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.  
ING Investment Management Luxembourg S.A.  
Par délégation  
Signatures  
Référence de publication: 2010130812/14.  
(100147613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

**REAL ESTATE LABORATORY S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 139.825.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010130355/10.  
(100148116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Renova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 150.610.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signature

Référence de publication: 2010130356/12.

(100148373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Retra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 6, rue de Moutfort.  
R.C.S. Luxembourg B 12.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130357/10.

(100148778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 96.738.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RICHARDSON INVESTMENTS (ROERMOND) III S.A. R.L.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010130359/11.

(100148798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Suzerain Real Estate Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010130371/11.

(100148722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**SARL JMRS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 144.645.

*Déclaration de cession de parts sociales*

Monsieur Monsieur MESLEK Abdellatif, né le 1<sup>er</sup> avril 1968 à Fès (Maroc), demeurant 13, rue de Hesperange à L-1731 Luxembourg, cède 100 parts sociales à Madame FOLLIS Lucy Emma Carlile (épouse MESLEK Abdellatif), née le 17 septembre 1968 à Winchester (Grande-Bretagne), demeurant 13, rue de Hesperange à L-1731 Luxembourg.

De ce fait, Madame FOLLIS Lucy Emma Carlile détient la totalité des parts sociales de la société, soit 100 parts sociales.

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que nécessaire.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour SARL JMRS

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010130373/17.

(100148677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Satis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.042.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 2 août 2010 que le siège de la société anonyme SATIS INVESTMENTS est transféré avec effet immédiat de L-2324 Luxembourg, 3, Avenue Jean-Pierre Pescatore vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.09.2010.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010130374/15.

(100148139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**SD ImmoKonzept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.158.

AUSZUG

Aus einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft SD ImmoKonzept S.A., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 149.158, aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitze in Echternach, am 23. September 2010, einregistriert in Echternach, am 27. September 2010, Relation: ECH/2010/1316, geht hervor dass:

- 1) Herrn Sadik DEVECI, in seiner Eigenschaft als alleiniger Verwalter der Gesellschaft zurückgetreten ist,
- 2) Herrn Thomas M. KALETA, Unternehmer, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, zum alleinigen Verwalter der Gesellschaft ernannt wurde, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015,

mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Echternach, den 29. September 2010.

Référence de publication: 2010130378/19.

(100148133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Sioma Finances S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.144.

Le Bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130384/10.

(100148577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Appunti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.150,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.813.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 30 septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010130465/16.

(100148887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Hôtel Central Molitor, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 806.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2010.*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2010 que les statuts ont été modifiés comme suit:

**A. De la nature de la société.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société revêt la forme d'une société en commandite simple.

**Art. 2.** La société a pour objet la location (Vermietung) de tout hôtel situé au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que toutes activités et toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de le favoriser.

**Art. 3.** La raison sociale est «Hôtel Central Molitor et Cie, S.e.c.s., successeur Hôtel Central, S.à.r.l.

**Art. 4.** La dénomination commerciale est «Hôtel Central Molitor».

**Art. 5.** Le siège social est à Rameldange (Commune de Niederanven).

**Art. 6.** La durée de la société est illimitée. La société n'est dissoute ni par le décès d'un commanditaire, ni par l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**B. Des parts sociales.**

**Art. 7.** Le capital est fixé à soixante mille Euro, représenté par mille deux cents parts sociales d'égale valeur.

**Art. 8.** La répartition des parts sociales est la suivante:

Nom	Nombre de parts
Madame Elisabeth MAYER-MOLITOR . . . . .	Commanditaire 92
Mademoiselle Marie-Anne MOLITOR . . . . .	Commanditaire 95
Monsieur Edouard MOLITOR . . . . .	Commanditaire 93
Docteur Jules MOLITOR . . . . .	Commanditaire 93
Monsieur Ady MOLITOR . . . . .	Commanditaire 150
Monsieur Jean MOLITOR . . . . .	Commanditaire 672
Monsieur Pierre MAYER . . . . .	Commanditaire 1
Madame Doris DORFFER-MOLITOR . . . . .	Commanditaire 1
Madame Mady OUSSARD-MOLITOR . . . . .	Commanditaire 1
Madame Josette GEORGES-MAYER . . . . .	Commanditaire 1
Hôtel Central, S.à.r.l. . . . .	Commandité 1
Total: . . . . .	<u>1200</u>

**Art. 9.** La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

### C. Des associés.

**Art. 10.** L'associé commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux. Les associés commanditaires ne sont tenus des dettes et pertes de la société que jusqu'à concurrence des fonds dont ils ont fait apport.

**Art. 11.** Une branche familiale rassemble les associés qui descendent en ligne directe soit du Dr. Joseph Molitor, soit de M. Paul Molitor, soit de M. Félix Molitor.

**Art. 12.** Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications dans les statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social. Toutefois, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un associé à augmenter sa part sociale.

### D. De la cession des parts sociales entre vifs.

**Art. 13.** En cas de vente, les parts sont librement cessibles à des associés ou à des descendants en ligne directe des fondateurs.

En cas de donation, les parts sont librement cessibles à des associés ou à des descendants en ligne directe des fondateurs.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs, par vente ou par donation, à des non-associés ou à des non-descendants en ligne directe des fondateurs qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Les cessions des parts sociales doivent être constatées par acte sous seing privé et signifiées à la société.

### E. De la transmission des parts sociales pour cause de décès.

**Art. 14.** En cas de transmission pour cause de décès les parts sociales sont librement transmissibles à des descendants en ligne directe des fondateurs.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non-descendants en ligne directe des fondateurs que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les deux tiers des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa qui précède, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises au conjoint survivant. En cas de décès du conjoint l'alinéa 2 du présent article entre en vigueur.

Dans les cas non prévus aux alinéas précédents, les parts ne sont transmissibles qu'avec l'agrément donné à l'héritier ou au légataire en assemblée générale des associés représentant au moins les deux tiers des associés survivants.

### F. Du rachat des parts sociales.

**Art. 15.** Au cas où l'assemblée a décidé ne pas agréer une cession de parts entre vifs ou une transmission pour cause de décès, la gérance peut racheter pour le compte de la société les parts sociales faisant l'objet de la cession ou de la transmission pour cause de décès au moyen des bénéfices sociaux ou des réserves libres, le tout dans les formes légalement permises.

Si la gérance considère que le procédé de rachat est irréalisable ou inopportun, elle a l'obligation de proposer, sans délai, par lettre recommandée, l'achat des parts disponibles aux autres associés, lesquels y ont droit en proportion du nombre des titres qu'ils possèdent.

L'acceptation par l'intéressé de la proposition doit intervenir dans les trente jours à compter du jour de la proposition, par lettre recommandée, à peine de forclusion.

La décision de rachat par la société peut porter sur une partie des titres disponibles.

L'intéressé individuel peut acquérir un nombre de titres inférieur à celui correspondant à son droit proportionnel.

Pour la fixation du prix, la date de la demande d'agrément d'une cession entre vifs ou la date du décès, en cas de transmission pour cause de décès, est déterminante.

**Art. 16.** Le prix de rachat d'une part sociale, pour les besoins visés à l'article 14 est fixé par l'assemblée générale ordinaire statuant à la majorité des associés représentant de deux tiers du capital social. Ce point est porté chaque année à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 17.** Six mois à compter de la demande d'agrément les personnes qui n'ont pas été agréées ou qui n'ont pas trouvé de cessionnaire au prix fixé par l'assemblée peuvent opposer définitivement à la société ceux des titres au sujet desquels le rachat n'a pas eu lieu.

### G. Retrait d'un associé.

**Art. 18.** Au cas où un associé désire se retirer de la société, sans avoir trouvé d'acheteur remplissant les conditions de l'article 12, alinéa 1, il doit informer la gérance par lettre recommandée à la poste. Ce retrait n'entraîne pas la dissolution de la société qui continuera d'exister entre les autres associés.

La valeur d'une part sociale est égale au montant arrêté par l'assemblée générale conformément à l'article 15.

Sans délai, la gérance communiquera le retrait d'un associé à tout autre associé restant en l'informant de son droit proportionnel au nombre des parts qu'il possède et du montant à payer.

L'acceptation par l'intéressé de la proposition de la gérance doit intervenir par lettre recommandée dans les trente jours à compter du jour de la proposition, à peine de forclusion. La décision du rachat par l'intéressé individuel peut porter sur un nombre de titres inférieur à celui résultant de son droit proportionnel.

Les titres qui n'ont pas trouvé d'acquéreur peuvent être répartis entre les associés qui en font la demande et ce proportionnellement au nombre des titres qu'ils possèdent à ce moment. Les titres qui alors n'ont pas trouvé d'acquéreur peuvent être rachetés par la société. Le transfert des parts se fait d'après les formes prévues par la loi sur les sociétés et associations de 1915 telle que modifiée par la suite.

#### H. Des actes de la société.

**Art. 19.** La société tiendra un registre contenant copies intégrales et conformes de l'acte constitutif de la société et des actes apportant des modifications audit acte.

A la suite de ceux-ci seront relatés les noms, professions et demeures des associés, avec le nombre de parts leur appartenant.

La qualité d'associé résulte des statuts ou d'une décision prise en assemblée générale.

La gérance inscrira chaque cession et chaque déclaration de transfert agréée par l'assemblée, datée et signée par le cédant, le cessionnaire et la gérance.

Tout associé pourra prendre connaissance de ce registre sans le déplacer du siège social.

#### H. De l'administration.

**Art. 20.** La société est gérée par un associé commandité. Il est nommé pour une durée indéterminée par l'assemblée générale statuant à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social, et est en tout temps révocables par elle dans les mêmes conditions.

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société.

Sont réservées à l'assemblée générale des associés : l'acquisition d'immeubles, la prise d'emprunt hypothécaire et la conclusion de baux concernant les immeubles. Pour ces décisions, la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social est requise. La gérance de la société est confiée à l'associé commandité HOTEL CENTRAL, Société à responsabilité limitée.

#### I. De la surveillance.

**Art. 21.** La surveillance de la société est confiée à un ou deux associés commanditaires. Ils sont nommés pour une durée indéterminée par l'assemblée générale statuant à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social, et est en tout temps révocable par elle dans les mêmes conditions. En cas de vacance de place de commissaire, la gérance convoquera, dans les trente jours, une assemblée générale extraordinaire pour pourvoir au remplacement du commissaire manquant.

#### K. Des assemblées.

**Art. 22.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des associés. Les décisions ont force obligatoire, même pour les absents ou dissidents.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par la gérance, par lettre recommandée à la poste, au moins huit jours avant l'assemblée.

Lorsque toutes les parts sont dûment représentées, une assemblée peut être tenue sans convocation. Chaque propriétaire de parts sociales peut se faire représenter aux assemblées, mais uniquement par un autre propriétaire de parts sociales ou par un descendant en ligne directe d'un des fondateurs.

Au mois de juin de chaque année. Il doit être tenu une assemblée générale au jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent toujours être convoquées par le ou les gérants, à leur défaut par le ou les commissaires de surveillance, ou par des associés représentant un quart du capital social.

Les décisions prises en assemblée générale sont consignées sous la forme de procès-verbaux signés par le ou les gérants, et par les commanditaires qui en font la demande.

#### L. Des inventaires et des bilans.

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

A la clôture de chaque exercice, la gérance doit dresser un inventaire de l'actif et du passif, un bilan, ainsi qu'un compte de pertes et profits.



Le bilan et le compte de pertes et profits sont soumis à l'approbation des associés qui se prononcent aussi par un vote spécial sur la décharge de la gérance et de ou des commissaires de surveillance.

Tout associé peut lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social communication de l'inventaire, du bilan, du compte de pertes et profits, ainsi que du rapport du ou des commissaires de surveillance.

Trente jours au moins avant l'assemblée générale ordinaire, la gérance met à la disposition du ou des commissaires de surveillance tous les documents pour leur permettre de procéder utilement au contrôle des opérations effectuées par la société pendant l'exercice écoulé.

Le bénéfice net résultant du bilan se trouve à la disposition de l'assemblée générale ordinaire.

Le paiement du dividende se fait dans les trois mois à compte du jour de l'assemblée. La gérance peut payer des avances sur le bénéfice de l'exercice en cours.

#### **M. De la dissolution de la société.**

**Art. 24.** La société peut être dissoute par décision prise par l'assemblée générale extraordinaire par les associés représentant plus de trois quarts des parts sociales.

En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants auxquels s'adjoindront le ou les commissaires de surveillance.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales en la matière.

Pour copie conforme

La gérance

Pierre MAYER / Jean MOLITOR

Référence de publication: 2010130804/165.

(100147993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

---

#### **Sogeimm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.008.

---

Par lettres de démission datées du 28 septembre 2010, Messieurs Vincent THILL, administrateur, Salvatore DESIDERIO, administrateur, tous deux demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et Monsieur Menico MATTIELLO, administrateur, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg, ont présenté leur démission avec effet immédiat.

Par lettre de démission datée du 28 septembre 2010, la fiduciaire Mevea Sàrl ayant son siège social à Luxembourg, 4 rue de l'Eau et enregistrée auprès du registre du commerce à Luxembourg sous le numéro, B. 79.262, a présenté la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010130390/20.

(100148724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

#### **SPE III Albert S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.261.

---

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 13 septembre 2010, le liquidateur de la Société a transféré le siège social de cette dernière.

Par conséquent, le siège social de l'associé unique est transféré également à l'adresse suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

SPE III Albert S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010130392/17.

(100148705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**SPE III Léopold S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.263.

---

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 13 septembre 2010, le liquidateur de la Société a transféré le siège social de cette dernière.

Par conséquent, le siège social de l'associé unique est transféré également à l'adresse suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

SPE III Léopold S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010130393/17.

(100148667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**Splendide International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.109.

---

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés en date du 5 août 2010 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L100121190.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010130394/15.

(100148775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

---

**STINTEC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.698.

---

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Daniel HENRY, Ingénieur industriel, né à Haut-Fays (B) le 24 juillet 1963, demeurant à B-6741 Vance/Etalle, 37, rue du Stade.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de “STINTEC Luxembourg S.à r.l.”.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de toutes prestations consultatives, d'assistance, d'étude et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie, ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Daniel HENRY.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-2550 Luxembourg, 154, Avenue du X Septembre.
- 2.- Monsieur Daniel HENRY est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel HENRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3043. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130401/106.

(100148141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

#### **RICLUX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.390.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RICLUX Holdings S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010130704/11.

(100148891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.